

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N^o 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 1463 à 1472présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 13

I. – À l'alinéa 102, substituer aux mots :

« huit jours »

les mots :

« trois mois ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« vingt et un jour »

les mots :

« six mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Augmentation des délais de jugement.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	1463	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	1464	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	1465	de	M.	François ASENSI
Adt n°	1466	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	1467	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	1468	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	1469	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	1470	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	1471	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	1472	de	M.	André CHASSAIGNE